



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TENE**

## **CONSEIL GENERAL**

**Procès - verbal N° 14**

**Séance extraordinaire  
du jeudi 17 juin 2010 à 19 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

---

Ordre du jour :

### **Partie officielle**

Présentation du Système d'Information Géographique (SIG) par la société NEWIS

### **Partie officielle**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2010
3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire
4. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de la commune de La Tène
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le règlement d'établissement et de discipline pour les écoles infantine et primaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 70'000 francs en vue d'assainir le bâtiment sis Grand'Rue 4 à Wavre et y implanter une structure d'accueil de la petite enfance
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et pour la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE (rue des Essertons), suite aux problèmes récurrents d'inondations dans ce secteur
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)
9. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle

10. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la dénomination des salles de l'Espace Perrier
11. Motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative au cheminement entre les hameaux de Thielle et Wavre
12. Autres interpellations et questions
13. Autres motions et propositions
14. Lettres et pétitions
15. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
16. Divers

\* \* \* \* \*

## Partie officielle

Présentation du Système d'Information Géographique (SIG) par la société NEWIS

Pour la circonstance, M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande au bureau de se mettre dans les rangs afin de pouvoir commencer la partie officielle et laisse la parole à M. Schmidlin, de la société NEWIS, qui va vous présenter le Système d'Information Géographique (SIG). Il prévoit une 20<sup>aine</sup> de minutes pour la présentation et 5 à 6 minutes pour les questions, soit une 30<sup>aine</sup> de minutes pour tenir le planning.

- M. Thierry Smidlin (bureau NEWIS) présente le Système d'Information Géographique.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, donne la parole aux conseillers généraux qui auraient des questions.

M. D. Jolidon (ELT) demande si chaque utilisateur reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe ou s'il est libre. Si oui, l'est-il aussi pour l'accès à la base de données Oracle ?

M. Th. Schmidlin répond qu'il est libre. Il attaque la base de données Oracle mais il ne peut rien modifier. Dans l'administration, sur son poste, on va de toute façon se connecter avec son mot de passe et le logiciel sera installé. Une fois qu'on est dans sa session, qu'on a la permission d'utiliser l'outil, on se connecte mais on n'attaque pas la base de données, on ne fait que la consulter.

M. F. Boss (PSLT) signale que l'exposé de M. Schmidlin nous a parfaitement convaincus. On le connaissait déjà avant mais, à son avis, la seule chose qui intéresse beaucoup la commune pour la suite, c'est le coût du développement. Jusqu'à maintenant, il a été décidé de mettre les égouts et le cadastre mais quel sera le coût pour développer d'autres activités ? Est-ce qu'on va dépenser énormément ou au contraire est-ce une progression lente qui va se faire, ce qui serait plus raisonnable, puisqu'on va avoir, petit à petit, des renseignements qui seront favorables à l'utilisation ?

M. Th. Schmidlin répond que cela ne va pas coûter beaucoup d'argent. En général, tous les développements effectués dans les autres communes sont mis à disposition des nouvelles. Par exemple, la commune d'Hauterive, en début d'année, a voulu gérer le plan d'aménagement, le récupérer d'un support papier, ainsi que le plan des alignements. Cela lui a coûté 3'000 francs, parce que les structures existaient. On voit alors si la structure d'Hauterive vous plaît et on vous la donne. On ne va pas refaire le travail. Les deux plus gros investissements que vous allez faire sont sur le réseau d'eau et sur le réseau d'égout. Ensuite, les structures existantes sont mises à disposition mais il faut bien sûr les alimenter et là vous payez juste le travail mais pas le logiciel. En fait, on vous montre ce que les autres communes ont fait et on vous le met à disposition. Le coût représente uniquement de la main-d'œuvre et non pas du logiciel. Le développement est plus ou moins offert. L'outil pour gérer l'eau, qu'on ne va pas vous vendre puisque vous ne ferez que le consulter, ne coûte que 7'000 francs. Par contre, la main-d'œuvre coûte plus cher.

M. E. Rieder (PLRT) signale que nous n'avons pas parlé des câbles téléphoniques ou électriques. Est-ce que ces sociétés ont un système particulier ou est-ce que NEWIS pourra permettre de les consulter, que ce soit des tracés souterrains ou des lignes aériennes ?

M. Th. Schmidlin répond que dans le canton, aussi bien Viteos que Vidéo 2000 utilisent le même outil. Actuellement, vous pouvez déjà consulter la base du gaz, gérée par Viteos, et ensuite, si

vous le voulez, vous pouvez demander la gestion du Groupe E dans votre réseau. On l'a déjà fait. On vous donne une copie de la base et vous arrivez à lire les données du Groupe E mais vous ne pourrez pas les modifier. Vous pourrez lire les données de Viteos et de Vidéo 2000 en attaquant leur serveur car elles sont gérées par le même serveur. Tout ce qui est électrique peut être consulté. Par contre, Swisscom ne met pas à disposition ses données mais on peut les consulter par Internet et on peut charger 10 PDF à la fois.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que M. Schmidlin a dit que Vidéo 2000 et Viteos utilisaient le même système. Imaginons que nous acceptions ce soir d'installer ce logiciel, est-ce qu'automatiquement, dans la base de données de la commune, elles seront accessibles pour l'ensemble du territoire communal ?

M. Th. Schmidlin répond qu'il faut faire une demande, qui est généralement acceptée. Cela représente une couche supplémentaire par rapport à la démonstration de tout à l'heure. On peut mettre autant de couches qu'on veut. On peut jouer avec les couches, p.ex. mettre l'alignement avec le réseau d'eau ou le plan d'aménagement avec l'éclairage public. C'est un millefeuille qu'on allume et qu'on éteint. Pour en revenir à la question, si Viteos et Vidéo 2000 acceptent la consultation de leurs données, pour nous c'est un lien sur leurs serveurs et vous les lisez.

M. A. Cramerj (PSLT) aimerait savoir s'il s'agit d'un système similaire au registre foncier où on peut aller rechercher certaines données, comme les notaires p.ex. Mais est-ce que les architectes ou les ingénieurs doivent payer quelque chose s'ils font des modifications ?

M. Th. Schmidlin répond qu'en général, pour les communes qui ne font que consulter, l'outil est gratuit. En revanche, si un architecte veut modifier quelque chose, il devra payer. En fait, on paie pour modifier les choses mais pas pour les visualiser.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG remercie Monsieur Thierry Schmidlin de sa présentation et clôt cette pré-séance à 19 h 32.

## **Partie officielle**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, ouvre la partie officielle du CG à 19 h 40 et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande au parti libéral-radical de bien vouloir compléter le bureau, M. V. Breguet (PLRT) étant excusé. M. T. Smith (PLRT) fonctionnera donc en tant que questeur.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, par rapport au dernier CG, rappelle les art. 83 (Discussion) et plus particulièrement 85 (Clôture de la discussion) du RGC. Il est très important que les débats soient constructifs même s'il y a des oppositions de personnes, groupe ou partis.

Il cite pour l'occasion Jean-Jacques Rousseau : « Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante ; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte, annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'état. ».

1. Appel

<u>Présents</u> : 36	<u>Excusés</u> : 5	<u>Absent</u> : 0	<u>Majorité</u> : 19
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

Sont excusés : MM. V. Breguet (PLRT), A. Fridez (PLRT), J.-J. Masson (PSLT), P. Perret (PLRT) et J.-D. Röthlisberger (PLRT).

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle que les intervenants sont priés de se lever et de parler devant le micro afin qu'on puisse enregistrer leurs interventions et surtout les entendre.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que nous avons le plaisir d'accueillir deux *nouveaux jeunes frais moulus*, comme ils l'ont forcé à le dire, conseillers généraux en les personnes de Remo Siliprandi et Francis Boss. Il les laisse, comme il est de coutume, se présenter.

M. R. Siliprandi (PSLT) s'exprime en ces termes :

« ... D'aucuns diront : c'est quoi ces deux anciens conseillers communaux qui reviennent. Après Jean-Pierre Buri, ils nous ramènent Boss et Siliprandi. Vraiment les socialistes font dans le renouveau et rajeunissent l'effectif.

Que nenni. On a voulu venir prêter main forte, au niveau de l'âge s'entend, à Roland Walther, Pierfranco Villa, Jean-Dominique Röthlisberger, Emmanuel Rieder, Jean-Pierre Buri, Adriano Crameri et peut-être d'autres encore, afin qu'ils se sentent moins seuls dans les moins jeunes. Nous rappelons que nous n'avons rien à perdre, rien à gagner et rien à prouver.

Ceci dit, si la jeunesse est parfois synonyme de science infuse, être moins jeune n'est pas forcément synonyme de gâtisme.

Si les termes usuels *de mon temps*, à *l'époque*, sont révolus, il est parfois bon que les anciens rappellent certaines choses comme par exemple que nous siégeons dans une salle annexée à l'ancienne ferme de la propriété Perrier, où se trouvent les salles annexes que la commune a acheté 1'500'000 francs, de rappeler que la moitié de la forêt de La Ramée était entourée d'une barrière et inaccessible avant que la commune ne rachète la propriété Ramuz pour 800'000 francs, de rappeler que le complexe immobilier de la fondation Ebauches à la Fleur-de-Lys n'a jamais été terminé et qu'il devait y avoir non pas une mais trois tours et d'autres bâtiments sur la parcelle restée libre, soit environ 200 logements et qu'il devait y avoir également un grand parking souterrain, de rappeler qu'à la place du camping des résidents, nous avons failli avoir les dépôts de sables et graviers Bühler, de rappeler qu'on aurait dû combler la tranchée de la BN sur une trémie afin de gagner de la surface constructible et de ne pas devoir construire le pont de Bellevue lors de la fermeture des passages à niveau nous permettant en même temps de remplacer le pont rouillé qui tombe en douve à la hauteur du Pré-aux-Andins, enfin de rappeler que lors de la grève de l'usine Dubied vers la fin des années septante, la ligue marxiste-révolutionnaire défilait à travers Marin, etc., etc.

Dès lors, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, et je rajouterais chers Amies et Amis, il y a toujours lieu de se souvenir que quelque soit l'âpreté des débats, en face de nous comme en sport, nous n'avons pas des ennemis mais de sympathiques adversaires ou contradicteurs selon les objets en discussion.

Maintenant, juste une mise au point à titre personnel. D'aucuns se sont posés la question à savoir le problème de voir mon fils au PLR et le père au PS. Sachez que j'adore mon fils et que

je l'apprécie beaucoup. Donc, il y a la vie politique et la vie familiale.

Soyons et restons démocrates.

Merci d'accueillir deux anciens nouveaux avec votre chaleur légendaire. ».

- Applaudissements -

## 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2010

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2010 est accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire

Mme S. Fassbind (PSLT) propose M. Gérard Gremaud (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -

## 4. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de la commune de La Tène

M. M. Binggeli (PSLT) signale que le groupe socialiste a débattu de ce rapport lors de sa séance du lundi 15 juin.

Ce rapport apporte un état de situation intéressant, une synthèse des différents besoins et possibilités et, chose nouvelle, propose une priorisation des actions à entreprendre.

Les propositions de la commission sont des éléments que le CC va devoir analyser, chiffrer et enfin proposer le plan d'actions pour réaliser ces mesures.

Le groupe socialiste pense :

- qu'une commune se doit d'offrir des infrastructures de qualité à ses contribuables
- qu'une commune qui se veut dynamique et à l'écoute de ses citoyens doit investir pour l'avenir. Une zone sportive telle que celle de La Tène est indispensable pour l'équilibre d'une société intergénérationnelle
- qu'une commune qui investit pour ses membres garantit ainsi son avenir

Dans les différentes propositions, certaines sont prioritaires, mais nous avons retenu :

- le couvert pour le club de la pétanque car cette société est dynamique et forte de plus de 200 membres, ce qui en fait avec le FC Marin-Sports une des deux sociétés regroupant le plus d'habitants de la commune
- la remise aux normes des pistes du minigolf permettra au club l'organisation de manifestations qui permettront des entrées d'argent et certainement une reconnaissance et un rayonnement. Eléments essentiels pour la santé d'un club sportif
- et bien entendu, la problématique du parking qui par son déménagement au Nord du CIS apportera une bonne solution

Le groupe socialiste restera attentif à ce que les propositions de ce rapport ne tombent pas aux oubliettes dans la profondeur des tiroirs de l'administration communale.

Pour ce faire, il soutient les conclusions et propositions de ce rapport en l'acceptant à l'unanimité. Le groupe socialiste accepte également la dissolution de la commission ad hoc.

Il reste donc au CC à nous présenter un plan d'actions chiffré et au CG à être vigilant pour le suivi de ce dossier et soutenir les prochaines propositions.

Juste une petite question concernant la demande de dernière minute concernant la création d'une piscine couverte. Est-ce que le CC a des informations complémentaires concernant cet éventuel objet ?

M. C. Hämmerli (ELT) signale que lors de sa séance de préparation du CG, l'Entente de La Tène a étudié attentivement ce point de l'ordre du jour.

Nous tenons tout d'abord à remercier les membres de cette commission qui ont fait du très bon travail.

En demandant de créer cette commission, le CC voulait savoir quels étaient les besoins et nécessités des sociétés sportives de notre commune.

Même si ce n'est pas le cas pour tout le monde, les besoins sont là, bien que nous pensions que ces nécessités seraient plus importantes.

En conclusion, nous espérons que ce rapport ait un suivi, que les demandes de ces sociétés ne soient pas oubliées avec le temps.

Ceci dit, l'Entente pense que nous pouvons dissoudre cette commission en toute tranquillité, car il le répète, elle a fait du bon travail.

M. N. Krügel (PLRT) signale que notre Autorité a refusé le 10 décembre dernier un crédit de 135'000 francs pour le réaménagement du parking Sud du CIS et son chemin d'accès. Notre Autorité a également refusé le 29 avril une motion émanant de conseillers généraux libéraux-radicaux relative au soutien prioritaire du projet de halle de pétanque. A chaque fois, le motif principal de ces décisions a été le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive, dont les conclusions devaient régler l'entier des problématiques soulevées par la demande de crédit ou la motion.

L'appétit du groupe libéral-radical ne pouvait être que plus aiguë après ces quelques péripéties et notre regard ne pouvait être que plus affûté avec tant de promesses. Nos attentes ne pouvaient être plus élevées devant tant de sagesse parlementaire.

Le groupe libéral-radical tient donc à remercier très sincèrement les commissaires et leur président pour leur travail d'inventaire. Toutes les parties prenantes ont été consultées et leurs besoins consignés avec soin. C'est une bonne base pour développer une stratégie, certainement pas encore pour décider de mesures concrètes.

Le groupe libéral-radical souhaite qu'en s'appuyant sur la photo réalisée par la commission, une politique soit élaborée par l'Exécutif. Celle-ci devra définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour le développement du sport et des loisirs à La Tène. Elle devra en déduire les mesures d'aménagement du territoire nécessaires, les alternatives possibles et les coûts qui sont associés à chacune de ces variantes. Elle devra ensuite proposer un échelonnement selon ses priorités et en fonction des modes de financement développés en collaboration avec les clubs privés concernés. Et une fois tout ceci articulé, soumettre la chose au CG. Ce sont donc encore des mois si ce n'est des années de travail qui nous attendent. Un temps précieux durant lequel

les nids de poules du parking auront tout loisir de se creuser et les clubs sportifs tout le temps d'arrondir leurs bas de laine pour financer leurs projets.

Le groupe libéral-radical acceptera donc le rapport qui lui est soumis ce soir à l'unanimité tant il lui tient à cœur de développer une politique cohérente de soutien aux activités de sports et de loisirs sur le site de La Tène. Il invite parallèlement le CC à débiter sans tarder ses travaux de réflexion et de développement d'un concept cohérent, durable, détaillé et attractif.

M. M. Luthi (cc), pour répondre à M. Binggeli, signale que nous n'avons pas été interpellés au sujet d'une piscine, pour d'autres choses oui, mais pas pour ce sujet-là, du moins pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général prend acte du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de la commune de La Tène et entérine sa dissolution à l'unanimité.

M. M. Luthi (cc) remercie au nom du CC cette commission de son important et nécessaire travail effectué. Il est important pour nous car il nous procure un inventaire des besoins en la matière. Il est aussi nécessaire et utile que les sociétés du village puissent une fois officiellement se prononcer et émettre leurs desiderata et leurs vœux. Il va de soi que ce rapport ne va pas rester dans les tiroirs mais il va de soi aussi que nous ne pourrons pas tout faire en même temps. Cet outil de travail sera employé et comme cela a été dit, il faudra certainement un certain nombre d'années pour mener à bien les projets qui nous sont proposés. On en définira le calendrier et on s'y attellera. Merci encore aux personnes de cette commission de leur travail très intéressant et très utile.

##### 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le règlement d'établissement et de discipline pour les écoles infantine et primaire

M. M. Muster (cc) signale que le règlement qui est soumis à votre approbation ce soir est une des pièces maîtresses de la bonne marche de l'école. Il faut savoir que ce règlement n'a pour ambition que de régulariser ou de régler les relations entre les usagers (les élèves et leurs parents) de l'école.

En ce qui concerne les relations entre le CC, qui est l'Autorité suprême en matière d'école depuis la disparition des commissions scolaires, et le directeur d'école, elles sont définies dans le cadre du cahier des charges que le CC a établi à l'égard du directeur.

En ce qui concerne les rapports professionnels entre le corps enseignant, la direction et respectivement le CC, on trouve les dispositions nécessaires dans la loi sur l'organisation scolaire (LOS) du canton de Neuchâtel.

Ce règlement se veut d'être la clé de voûte de la bonne marche de notre école qui, vous le savez tous, se passe sur deux sites. La méthode utilisée était de faire une compilation entre le règlement scolaire de Marin-Epagnier et celui de Thielle-Wavre qui différaient non pas par leur contenu mais surtout par le nombre d'articles. Au niveau du contenu, on retrouvait les mêmes notions puisque les deux règlements initiaux avaient été établis sur la base du règlement-type fourni par le Canton.

M. D. Jolidon (ELT), au nom du conseil d'établissement scolaire (CES), signale que ce règlement, qui est une compilation améliorée des deux règlements d'établissement de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, servira à l'organisation scolaire de l'école primaire de La Tène. Il

est à noter que la durée de vie de ce règlement sera de courte durée car le projet HarmoS va restructurer en profondeur l'école primaire et l'école secondaire. Dans les délais les plus optimistes, on parle déjà de la rentrée 2011. C'est donc un règlement qui aura une durée de vie d'une année à trois, quatre ou cinq ans si les enseignants mettent les pieds contre le mur. C'est pour cela que le CES vous demande de valider son travail, d'accepter le rapport et le règlement. On a eu l'occasion de voir qu'il y aura des amendements et il croit qu'on pourra les accepter sans autre.

M. P. Vaucher (ELT), au nom de la commission réglementaire, signale que celle-ci a traité du règlement d'établissement et de discipline pour les écoles enfantine et primaire lors de deux séances distinctes.

Lors de la deuxième séance, le conseiller communal responsable du dicastère des écoles était présent et a pu répondre à toutes les questions soulevées lors de la première séance.

Nous avons ensuite passé en revue tous les articles, principalement au niveau de la forme et de la sémantique, le fond ayant été traité par le conseil d'établissement scolaire.

Nous avons néanmoins porté une attention toute particulière aux absences et leurs justifications, à l'utilisation des appareils électroniques ainsi qu'à l'équipement adéquat des élèves en cas d'activités sportives ou particulières.

La commission réglementaire vous propose d'accepter ce règlement.

Mme C. Schmid (PLRT) signale que le groupe PLR a accepté le règlement d'établissement à la majorité de ses membres présents. Il remercie le CES de son travail. Conscient que ce règlement restera que peu de temps en fonction, le groupe PLR aimerait quand même ajouter de petits changements. Les amendements déposés auprès du président seront lus, comme demandé, au moment de la lecture des articles du règlement.

M. J. de Almeida (ELT) signale que lors de la préparation du CG de ce jour, l'Entente de La Tène a accepté le rapport du CC concernant le règlement d'établissement et de discipline pour les écoles enfantine et primaire à l'unanimité de ses membres présents.

Sachant que ce règlement devra subir des modifications dans le cadre d'HarmoS dans les deux ans, l'Entente trouve fort judicieux d'avoir un règlement uniforme entre les écoles de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.

Il suffit maintenant que toutes les personnes concernées l'applique judicieusement.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que sur le principe de ce règlement, le groupe socialiste a approuvé cette volonté et est tout à fait d'accord. En revanche, une longue et large discussion a eu lieu au sein de ses membres sur les compétences des Autorités dans la mesure où la réglementation qui s'impose pose certains problèmes notamment de compréhension, à savoir quelles sont les Autorités compétentes entre le CC et la direction de l'école, voire le chef du dicastère.

Suite à un entretien et à une entente entre les différents groupes, nous avons mis sur pied quelques amendements au lieu de renvoyer ce règlement à la commission réglementaire, qui a déjà pas mal de travail, mais, sur le principe, nous entrerons en matière.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité moins une voix.

Concernant la suite de l'adoption du règlement, M. S. Girardin (ELT), président du CG, va procéder à sa lecture, article par article. Il a bien entendu qu'il y avait un certain nombre

d'amendements. Il en a trois devant lui. Que celles et ceux qui ont préparé des amendements veuillent bien les lui amener maintenant.

On procédera donc article par article et au moment où les amendements seront faits, les référents sont priés de se lever et de prendre voix. Il les mettra au vote directement et on passera au vote du règlement proprement dit, amendé, si les amendements sont avalisés.

Seules les interventions sont indiquées.

**Préambule « Autorité scolaire »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que la proposition est de mettre *autorité* avec « s » en lieu et place d'*autorité scolaire* et l'alinéa 3 devient « L'autorité scolaire délègue une partie de ses compétences à la direction d'école selon le présent règlement. ».

Mme S. Fassbind (PSLT) signale qu'il était indiqué *autorité scolaire* (au singulier) alors qu'il y avait en tout cas trois sortes d'autorités prévues dans le préambule et il y avait quelque chose qui gênait dans le cadre de la lecture du règlement par rapport à la suite, où des fois on retrouve *autorité scolaire*, notamment aux articles 13, 14, 16. Quand on parle d'*autorité scolaire*, on ne sait plus si c'est le CC, le chef du dicastère ou la direction d'école. C'est pour cela qu'on a convenu qu'on mettait *autorités* au pluriel en retirant le mot *scolaire* pour une lecture plus simple et aussi de dire que « *L'autorité exécutive est confiée à une direction d'école.* », ça ne va pas. On s'est dit que l'*autorité scolaire*, elle est le CC, qui peut déléguer une partie de ses compétences par le biais de ce présent règlement à la direction d'école. Il nous semble comme ça que la lecture du règlement beaucoup plus simple et que cela paraît beaucoup plus clair.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, précise que ces amendements ont été proposés par les présidents des différents partis. Ce sont des amendements interpartis.

La parole n'étant plus demandée, cet amendement est accepté à l'unanimité.

**Art. 13<sup>2</sup> « Fonction de la direction d'école »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que nous avons une demande de modification visant à modifier « *Sur mandat de l'autorité communale...* » par « *Sur mandat de l'autorité scolaire communale...* ». Il s'agit de l'ajout du mot « scolaire ».

**Art. 13<sup>3</sup>**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il y a la même demande d'amendement avec une même demande de modification, à savoir remplacer « *...Elle en réfère sans tarder au Conseil communal.* » par « *...l'autorité scolaire communale.* ».

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que c'est vraiment une question de forme. Si dans le préambule, on parle de l'*autorité scolaire communale* en disant que c'est le Conseil communal, il serait mieux de retrouver les bons termes à la bonne place. On a simplement remplacé « *le Conseil communal* » par « *l'autorité scolaire communale* » pour une question de forme et de référence exacte.

A l'**art. 14 « Principe »**, on pourrait même ajouter « *autorité scolaire communale* » afin qu'on retrouve toujours les bons termes à la bonne place.

Mme C. Schmid (PLRT) aimerait savoir si le conseiller communal responsable du dicastère est en vacances, après le Conseil communal, qui est encore là, qui a la compétence de diriger l'école. C'est sa question si on ajoute le mot « scolaire ».

M. M. Muster (cc) répond que l'autorité scolaire n'est pas le chef du dicastère mais le CC. S'il y a vacances du conseiller communal en charge du dicastère, c'est son remplaçant, respectivement le reste du Conseil, qui prend la responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, ces amendements sont acceptés à l'unanimité, y compris l'art. 14.

**Art. 16<sup>1</sup> « Généralités »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il y a une demande de modification où il est ajouté *la direction de l'école*. L'article devient « *L'autorité scolaire veille, avec la direction d'école, les enseignants(es)...* ».

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que, par logique à l'amendement qu'on vient de faire passer sur proposition de Mme Fassbind, il faudrait mettre « *L'autorité scolaire communale veille, avec...* ».

Puisqu'on va lire tous les articles, plutôt qu'on revienne à chaque fois, il faudrait demander à l'administration de modifier « autorité scolaire » par « autorité scolaire communale » puisque par principe, on l'a accepté pour tous les articles.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, approuve cette proposition et demande à M. Boillod de procéder à cette modification.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement proposé est accepté à l'unanimité.

**Art. 17<sup>2</sup> « Responsabilités » « a) Comportement à l'école »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale une proposition du groupe PLR qui demande de remplacer l'alinéa par « *La direction d'école, avec le concours du corps enseignant et des concierges, édicte un règlement sur le comportement des élèves à l'école.* ».

M. S. Girardin (ELT), président du CG, a également de M. de Almeida une proposition d'ajout à cet article 17 d'un alinéa 3 qui demande que « *Le périmètre de récréation est défini par le corps enseignant.* ».

Nous avons donc un remplacement de l'alinéa 2 et un ajout d'un alinéa 3.

M. M. Montini (PLRT) signale qu'il a paru au PLR, dans ses discussions à terme, qu'à l'article 17, alinéa 2, on évoque la problématique des appareils électroniques personnels qui en fait est une problématique de comportement à l'école mais il peut y avoir d'autres problèmes de comportement à l'école. Donc, on s'est dit qu'il fallait laisser au corps enseignant, avec la direction de l'école et aux concierges cas échéant, la possibilité d'éditer un règlement sur le comportement des élèves à l'école, qui en fait, dans leur pouvoir d'instruction, contribuent à l'alinéa 1. L'alinéa 2 nous semble très réducteur car on ne parle que des appareils électroniques personnels mais on peut aussi envisager des problèmes, ne serait-ce que de salissures dans les locaux, de chewing-gums à mâchouiller durant les cours, de tenue vestimentaire peut-être inadéquate, on a aussi vu ça. On pense qu'il serait bon que les autorités scolaires qui ont été mentionnées là, la direction de l'école avec le concours du corps enseignant et des concierges, aient cette faculté-là.

M. J. de Almeida (ELT) aimerait que le périmètre de récréation soit défini par le corps enseignant. Habitant près de l'école, pendant les grandes récréations, dans le jardin public derrière la Maison de commune, il y a beaucoup d'élèves de secondaire qui viennent fumer. Il y a aussi de temps en temps des élèves de primaire qui se joignent à eux. Il se demande si on ne pourrait pas aussi faire un peu pression sur l'école secondaire pour rappeler aux élèves qu'ils ne peuvent pas venir fumer pendant les grandes récréations et emmener des petits avec eux. Il peut dire que tous les jours, ils sont là et qu'il y a des petits du quartier qui les voient. On a

essayé de téléphoner à l'école secondaire mais on nous a répondu « laissez faire, il ne faut pas toujours tout interdire à ces gamins. ». Textuellement.

M. L. Siliprandi (PLRT) abonde dans le sens de M. de Almeida. Sa proposition est très bien. Par contre, il y a une petite complication. Il semblerait plus judicieux qu'il fasse passer sa proposition d'amendement au lieu de l'article 17, alinéa 3, de la mettre à l'article 8 qui traite des récréations où on met que deux récréations sont possibles avec une collaboration de l'école secondaire. Cela semblerait plus cohérent puisqu'on met qu'un périmètre de la zone de récréation est défini.

M. J. de Almeida (ELT) accepte cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

M. G. Gremaud (PSLT) aurait une autre proposition d'article, qui vient du règlement scolaire de Neuchâtel. Il le lit :

« Dans chaque collège, les enseignants élaborent, en collaboration avec les concierges, un règlement particulier qui doit être conforme au présent règlement général et doit recevoir l'approbation de la direction.

Les enseignants s'assurent chaque année de l'adéquation de leur règlement de collège et, le cas échéant, l'adaptent en conséquence. ».

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que le groupe PLR se rallie à la proposition de M. Gremaud, en remplacement du texte que nous avons proposé.

L'amendement ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

### **Art. 25<sup>3</sup> « Cas particulier »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, précise que nous avons un ajout d'amendement interpartis, qui modifie cet alinéa ainsi : « Cette procédure simplifiée n'est applicable *en principe* qu'une fois par année. ».

M. D. Jolidon (ELT) précise que cet amendement est pour permettre à un enfant qui n'a vraiment pas de chance de perdre sa grand-maman ou son grand-papa, p.ex., d'être absent plus d'une fois par année, sans devoir refuser ses absences. Cela pourrait couvrir la « poisse ».

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

### **Art. 28 « Mesures particulières »**

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il a trois propositions d'amendement.

Alinéa 1 [correction orthographique]: « D'entente avec l'enseignant(e), l'autorité scolaire prend toute mesure utile que nécessite le comportement et la situation d'un élève. ». Il convient d'ajouter un « ent » à « nécessite ».

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'à l'alinéa 2, le groupe PLR propose de remplacer les mots « En cas de litige... » par « En cas de besoin... ».

M. M. Montini (PLRT) signale que l'explication est toute simple. Dans le projet qui est ici soumis, on dit qu'en cas de litige, *elle* (l'autorité scolaire) s'adresse à l'office cantonal des mineurs ou au président de l'Autorité tutélaire. Or, il nous a paru que ce texte était trop fermé parce que c'est en fait en cas de besoin pour l'enfant. Ce besoin ne nécessite évidemment pas de litige, même pas des parents, ni de l'autorité scolaire ou avec un enseignant, mais c'est véritablement le besoin qui dicte ce signalement finalement pour que les mesures nécessaires soient prises. C'était pour éviter que, par une mauvaise rédaction, on fasse une mauvaise application des règles qui sont peut-être supérieures et qui découlent peut-être aussi directement de

l'application du Code civil.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que ce n'est pas un amendement mais que des précisions sont demandées.

A l'alinéa 3, Mme S. Fassbind (PSLT) signale qu'on se réfère au Code civil suisse et au Code pénal suisse (ça a dû être du *copier-coller*). Elle n'a pas eu le temps de vérifier mais se demande maintenant si ce n'est pas plutôt la loi sur les mineurs qui serait applicable, entrée en vigueur en 2007. A vérifier.

M. M. Muster (cc) propose que cet alinéa 3 soit supprimé.

La suppression de cet alinéa 3 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le règlement d'établissement et de discipline pour les écoles infantine et primaire, ainsi amendé, est accepté à l'unanimité.

M. M. Muster (cc) signale que c'est avec satisfaction que nous prenons note de l'acceptation massive du Législatif et profite de l'occasion de remercier le CES et la commission réglementaire du travail qui a été fait en amont. Merci !

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande à l'administration de nous faire parvenir au plus vite, si c'est possible, peut-être par version électronique, ce document,

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 70'000 francs en vue d'assainir le bâtiment sis Grand'Rue 4 à Wavre et y implanter une structure d'accueil de la petite enfance

M. M. Muster (cc) signale que le CC propose de retirer cet objet de l'ordre du jour pour les raisons suivantes.

Lors de la commission financière, une question a mis le doigt sur une erreur que le CC avait faite. En effet, c'est le moment du crédit d'étude qui définit le prix, comprenant les honoraires de l'architecte, qui est soumis dans un crédit plus important et qui sera de l'ordre de 400'000 francs environ.

Or, le CC, dans sa compétence financière, a, au stade actuel, la possibilité de demander et de commander directement cette étude.

Le CC a donc décidé de retirer ce point de l'ordre du jour par rapport à l'erreur qui avait été faite puisqu'il peut aller plus de l'avant dans ce dossier.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et pour la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE (rue des Essertons), suite aux problèmes récurrents d'inondations dans ce secteur

M. D. Rotsch (cc) signale que ces 500'000 francs sont demandés pour résoudre les problèmes d'inondations dans le secteur du chemin du Chenevier, notamment les quartiers du Closel (bâtiments de la caisse de pensions Migros), du Pastouret et des Peupliers.

En préambule, il aimerait vous faire une rapide présentation des différents endroits qui restent encore à assainir. Il précise que ce document a été élaboré à l'époque de Marin-Epagnier. Il y a évidemment aussi un certain nombre de travaux à faire sur Thielle-Wavre (principalement le secteur des Motteresses), qui sont cités dans le rapport mais qui ne figurent pas sur cette présentation parce qu'elle n'a pas été mise à jour et qu'un certain nombre de dates doivent être actualisées.

- Présentation PowerPoint.

- Applaudissements -

Mme S. Praz (PLRT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière, en date du 8 juin dernier, s'est réunie pour examiner entre autres le rapport du CC au CG relatif à une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et pour la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE, suite aux problèmes récurrents d'inondations dans ce secteur.

Tout d'abord, nous tenons à féliciter le CC pour son excellent rapport et sommes d'avis que la démarche proposée est nécessaire et importante.

En effet, le quartier du Closel est régulièrement inondé, ce qui provoque de grands désagréments aux habitants.

Pour remédier à cette situation, le CC a étudié plusieurs variantes et celle retenue par ce dernier nous paraît également la plus appropriée. Elle tient compte de plusieurs paramètres qui, au final, réduit la facture initiale de 70'000 francs, sans compter une subvention cantonale éventuelle dont le montant n'est à ce jour pas connu.

Toutefois, nous rendons attentif le CG que cette mesure devra être accompagnée d'autres.

En effet, les racines des peupliers qui longent le chemin du Chenevier se retrouvent régulièrement dans les canalisations et il serait peut-être approprié d'en abattre.

De plus, l'investissement proposé n'est pas autoporteur. Il serait donc opportun, à terme, d'augmenter la taxe sur l'eau pour non seulement couvrir l'investissement, mais également pour couvrir les frais liés à la consommation d'eau dans la commune.

Pour conclure et au vu de ce qui précède, la commission financière a accepté à l'unanimité la demande de crédit de 500'000 francs.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que le rapporteur de la commission des TPSI, M. Pascal Perret, est malade, que son remplaçant est également absent. Nous allons entendre notre administrateur qui va vous lire le rapport de la commission.

M. Y. Boillod (administrateur communal) s'exprime en ces termes :

« Il serait certainement malvenu d'affirmer qu'il y avait un certain risque à être noyé par le flot des informations contenues dans le rapport pour le moins très détaillé du CC, à l'instar des nombreux sous-sols submergés aux Closel, Pastouret et Peupliers.

Le collecteur intercommunal se trouve au centre du problème : racines pénétrant dans le collecteur en diminuant ainsi fortement les capacités d'écoulement, importante perte de charge au niveau de la chambre B24 suite à un coude de 90° au lieu de 2 x 45°.

Toutefois, le seul assainissement du collecteur intercommunal ne suffit pas pour résoudre les problèmes d'inondations. S'agissant de la mesure 30 du PGEE, aussi bien la commune, le syndicat de la Châtellenie de Thielle que les privés aux chemins du Pastouret et des Peupliers seraient impliqués pour un montant total dépassant 1.3 million. Cependant, afin d'améliorer le

ratio coût/efficacité/utilité, d'autres variantes ont été analysées. Au final, la réalisation combinée "Chemin du Chenevier-Rue des Essertons" - bénéficiant d'une subvention de l'ordre de 40% du Canton - implique un coût pour la commune de 500'000 francs. Bien entendu, le syndicat de la Châtellenie se doit d'exécuter les travaux lui incombant conjointement avec ceux entrepris par la commune.

Pour le surplus, la commission ne s'est pas prononcée sur la planification financière et sur la pertinence d'augmenter le moment venu la taxe d'épuration.

Par contre, elle émet le souhait que des négociations soient entreprises dans les meilleurs délais avec Préfargier en vue d'abattre la lignée de peupliers. Malgré le curage régulier et un fraisage ponctuel, la problématique subsistera car les racines continueront d'encombrer le collecteur.

Au final, la commission donne un préavis positif. ».

M. F. Boss (PSLT) signale que dans leur dernière séance, les membres du parti socialiste ont étudié le rapport du CC concernant la demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif d'une partie du Closel, du Pastouret, des Peupliers et des Essertons.

En préambule, notre groupe a constaté l'excellente qualité du rapport. Il est précis, répond à toutes les questions et d'une compréhension facile. Nous remercions le CC de cet effort particulier.

Pour le fond, notre groupe acceptera le crédit puisque cet objet est envisagé depuis plusieurs années suite aux désagréments subis par les propriétaires bordiers.

Par ailleurs, c'est un pas supplémentaire dans la mise en séparatif prévue au plan directeur des égouts et la solution proposée nous a paru très bien appropriée.

La seule remarque que nous faisons à ce projet est qu'il n'est pas fait mention dans le rapport des causes de ces ennuis et surtout des remèdes à apporter pour que ce problème ne se reproduise plus à l'avenir, soit celui des peupliers, au nombre de 40, situés sur le domaine de Préfargier. Les racines de ces arbres sont en effet la cause de ces désagréments et les coûts de réparation ne sont pas négligeables.

Le syndicat de la Châtellenie a déjà voté les crédits. La commune de La Tène a refait le chemin du Chenevier en tout cas deux fois ces 40 dernières années.

Pour ne pas nuire à la réalisation de ce projet, nous ne demanderons aucune modification dans le rapport ou l'arrêté mais il reviendra ce soir, au point 12 de l'ordre du jour, avec une question adressée au CC concernant ce point particulier.

M. P. Vaucher (ELT) signale que lors de sa séance de préparation du 14 juin dernier, l'Entente de La Tène s'est également plongée dans le rapport du CC concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et pour la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE (rue des Essertons), suite aux problèmes récurrents d'inondations dans ce secteur.

Mais s'agit-il vraiment d'un rapport du CC ? Ne serait-ce pas plutôt le dernier numéro de jeux et devinettes estivales pour conseillers généraux ?

A titre d'exemple, sachant que la variante 1 permet de soustraire 293 litres d'eau claire pour un coût total pour les privés de 240'000 francs, combien coûte la variante 2 qui permet de soustraire elle 442 litres ?

Deuxième exemple, sachant que la variante 4 coûte 112'000 francs de plus que la variante 3, quels sont les débits d'eau claire soustraits par ces deux variantes ?

Malgré toute cette eau claire, nous avons séché devant ces problèmes et, contrairement aux bons fascicules de jeux et devinettes, les solutions ne se trouvaient pas à la dernière page.

Un simple tableau récapitulatif, avec quatre lignes, une par variante, et deux colonnes, une pour les débits, l'autre pour les coûts, aurait avantageusement remplacé le chapitre 5.

De surcroît, le chemin du Chenevier est devisé à 552'000 francs en page 4 (sous-mesure 1, tableau 2) et à 388'000 francs en page 7 (mesure 1A, tableau 6), soit une différence de 164'000 francs.

Est-ce que le rapport serait volontairement lacunaire afin de justifier une brillante présentation PowerPoint ?

En résumé, malgré un rapport incomplet et confus quant aux variantes étudiées, les membres de l'Entente de La Tène sont conscients que les problèmes d'inondations récurrents doivent être traités rapidement et ne permettent pas de renvoyer le rapport au CC.

La majorité des membres de l'Entente de La Tène se sont ralliés à l'avis de la commission des TPSI.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale qu'en tout premier lieu, nous tenions à saluer la qualité et la précision du travail fourni pour l'élaboration de ce rapport par le CC.

Nous avons vraiment le sentiment que les intérêts de la commune ont été pris en compte de manière exhaustive et nous en sommes vraiment très satisfaits.

Nous tenions à le mentionner et à sincèrement remercier son auteur.

Maintenant, en ce qui concerne l'investissement proprement dit, nous avons également été convaincus que la variante proposée était la plus à même de résoudre cette problématique.

C'est donc à l'unanimité que nous accepterons ce projet.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et pour la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE (rue des Essertons) est accepté à l'unanimité.

M. D. Rotsch (cc) signale que le CC vous remercie d'avoir accepté ce rapport ainsi que son arrêté. Cela va marquer le début de l'assainissement de ce quartier pour régler ce problème d'inondations. Quand la nature se met en furie, on a beau mettre tous les moyens à disposition en place, un certain nombre de choses reste immaîtrisable mais nous ferons le maximum.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)

M. S. Girardin (ELT), président du CG, prie M. Marc Borel, qui est partie prenante dans cette discussion, de quitter la salle. Nous sommes donc 35 présents et **la majorité passe à 18.**

M. D. Rotsch (cc) signale que le rapport a été présenté tel qu'il l'a été lors de la dernière séance. On y a annexé les différentes questions des partis avec des réponses que le CC a souhaitées aussi précises que possible. Deux questions ont la même réponse parce qu'elles ont été

considérées comme ayant le même fond.

Nous avons eu la présentation du système en début de séance mais il lui vient à l'esprit une réponse par rapport à une question qui a été posée sur les coûts futurs. Il insiste sur le fait que les coûts futurs seront basés sur un budget, sur des intentions, qui seront décidés au sein de ce CG le cas échéant.

M. A. Cramerj (PSLT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a surtout examiné les explications qui sont venues suite à la séance du mois de mars et, comme déjà à ce moment-là, a donné un préavis favorable, estimant que tous ces outils permettront au personnel communal et à la voirie surtout d'avoir plus accès à notre patrimoine souterrain.

La commission financière vous propose d'accepter ce point de l'ordre du jour. De son côté, elle l'a accepté à l'unanimité.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande à l'administrateur de se faire le porte-parole de la commission des TPSI.

M. Y. Boillot (administrateur communal) s'exprime en ces termes :

« Dans sa séance du 19 mai 2010, la commission s'est penchée une deuxième fois sur le rapport cité en titre (crédit de 72'000 francs). Comme la commission s'était déjà prononcée sur ce rapport lors du CG du 18 mars 2010, les membres se sont plus particulièrement penchés sur les réponses apportées par le CC aux nombreuses questions adressées par les différents groupes.

Globalement, les précisions apportées, tant d'un point de vue pratique que financier, répondent de manière adéquate aux nombreuses interrogations. Ainsi nous sommes mieux fixés sur les prestations précises prises en compte dans le montant de 72'000 francs et sur le coût mensuel.

Nous avons également été rassurés d'apprendre que les communes d'Hauterive, Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières pouvaient confirmer la réalisation d'économies en gérant leurs réseaux souterrains de manière informatique identique.

Au final, la commission préavise favorablement ce projet. ».

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste s'est réuni pour discuter de ce rapport. Il en est satisfait et l'approuvera dans la mesure où il répond à toutes les questions qui se posaient dans la séance du 18 mars 2010.

Il approuvera dès lors le crédit demandé.

M. P. Villa (PLRT) signale que dans sa séance du 15 juin, le PLR s'est à nouveau penché sur cette demande de crédit et notamment sur la longue série de questions-réponses jointes au rapport.

Si la plupart des réponses ont été considérées satisfaisantes - et nous remercions le CC pour les détails fournis - il en reste une qui nous laisse dubitatifs.

Pourquoi n'a-t-on pas procédé à un appel d'offres pour les travaux de géomètre ?

En page 10 du rapport on explique : *Aucun mandat fixe ne sera conclu avec l'une ou l'autre de ces sociétés (NEWIS et GEOgroupe), raison pour laquelle il n'y a pas eu d'appel d'offres.*

Cela est réitéré en page 19 où l'on confirme que : *Les nouveaux mandats de saisie de données géographiques dans le SIG se feront en fonction d'une planification précise, en toute*

*indépendance vis-à-vis de la société chargée de la saisie des données et sans aucune forme de contrat ou de mandat engageant la commune financièrement.*

Mais en page 5, au point 3.6 (relevé des fouilles ouvertes) on a stipulé : *Afin de garder les données du cadastre à jour et afin d'avoir une cohérence pratique dans le suivi et l'échange des informations, il est prévu que le bureau GEOgroupe SA soit mandaté pour tous les travaux de relevés sur le territoire communal, y compris pour les projets de construction des privés.*

Donc GEOgroupe SA aura le monopole et l'exclusivité de la saisie des données et par conséquent des mandats pour ce faire : ces mandats ne seront pas « fixes » mais « c'est tout comme » car ni la commune ni les privés ne pourront opérer autrement qu'en collaboration avec GEOgroupe SA.

Le PLR a voté à l'unanimité cette demande de crédit mais renouvelle sa demande qu'il y ait un appel d'offres pour les travaux de géomètre.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente a étudié ce rapport dans sa séance de lundi et a pris connaissance, avec remerciements, des réponses aux questions posées.

Bien que persuadés de l'utilité dudit système, la démonstration de ce soir en a encore fait la preuve, nous regrettons toujours le peu de clarté des estimations financières et d'exploitation annuelles d'un tel système informatique. Nous aurions bien aimé avoir une estimation chiffrée du nombre d'interventions pendant une année et le gain financier par rapport à la situation actuelle. Nous nous demandons en outre sur quel support se fera l'impression des plans demandés par les usagers. Est-il envisagé d'acquérir un plotter, p.ex. ? Dans ce cas, mis à part le coût d'achat proprement dit (environ 10'000 francs pour un plotter professionnel de milieu de gamme), il faudra compter avec l'achat régulier de toner d'encre (environ 1'000 francs) et de papier (environ 100 francs le rouleau), sans compter éventuellement un support de maintenance pour le plotter (environ 1'500 francs annuels).

Nous accepterons ce crédit en espérant que l'acquisition de ce SIG apportera à la commune tout ce qui est promis dans le rapport.

M. D. Rotsch (cc), pour répondre au groupe PLR, sur une demande d'offres pour les travaux de géomètre, signale qu'on met en place un système de gestion du cadastre souterrain et si on veut des données qui soient propres à pouvoir être mises dans ce service, il faut une certaine cohérence entre celui qui relève le format de ces données et celui qui les met en place. Bien sûr, peut-être que d'autres bureaux le font, c'est possible, mais déjà aujourd'hui il n'y a qu'un seul bureau sur la commune (le bureau Nussbaum à Marin) qui fait ce travail. Vous avez peut-être tous une fois ou l'autre été concernés par un projet de construction ou d'assainissement, privé ou pour des connaissances. Sur le permis de construire, on demande de s'adresser au bureau Nussbaum. La seule différence est qu'aujourd'hui le bureau Nussbaum fait des relevés, d'une manière tout à fait professionnelle certes, mais ses données ne sont pas structurées. Elles sont dans un format qui est utilisable mais il n'y a pas de structuration telle qu'on vous l'a démontrée avec le SIG. Aujourd'hui, on peut donc déjà parler de monopole. Il y a aussi une question pratique. On n'est pas en train de vous demander un mandat de 20, 30, 50 ou 100'000 francs pour faire des relevés géométriques sur la commune. C'est bien pour des relevés géométriques ponctuels, lorsqu'on en a besoin. Une conduite qui saute, on y met un manchon, une vanne, etc. et là il y aura un relevé qui sera moins cher qu'aujourd'hui parce que maintenant c'est par rapport à un nombre de points et qu'à l'avenir ce sera par nombre d'heures effectif sur le terrain. A ce niveau-là, on s'est déjà rendu compte qu'on va faire une économie interne de temps. Lorsqu'il y a des relevés géométriques pour un privé, c'est lui qui paie et pas la commune. On va lui demander de prendre GEOgroupe SA pour avoir une cohérence au niveau des données. Il y a une recherche au niveau de l'efficacité et au niveau de la démarche.

Concernant la question du plotter, ça peut être un choix tout comme ça peut être un choix d'acheter un réseau informatique supplémentaire, c'est l'avenir qui le dira. Déjà aujourd'hui, on pourrait sombrer dans ce genre de dépenses mais il y a des sociétés qui peuvent imprimer des fichiers PDF, qui sont vendus par le système, sans aucun problème et à des coûts relativement bas, d'autant plus que ces coûts seront répercutés sur le requérant. Si la commune veut des plans de ce format, déjà aujourd'hui elle doit payer, en s'adressant à des entreprises qui les impriment. On ne va donc rien changer quelque part. Ce qui va changer, c'est une meilleure structuration des données, qui ont une valeur inestimable de par le travail et elles représentent aussi le patrimoine et l'histoire même de la commune. Elles doivent être structurées, elles doivent pouvoir être consultées de manière efficace et c'est bien cela qu'on cherche.

M. P. Villa (PLRT) aimerait savoir si GEOgroupe SA est le seul bureau qui travaille avec NEWIS ou s'il y en a d'autres. Sa question de tout à l'heure était de savoir pourquoi on n'a pas demandé à d'autres bureaux de géomètres qui peuvent faire les mêmes relevés que GEOgroupe SA fait.

M. D. Rotsch (cc) répond qu'il y a peut-être d'autres bureaux de géomètres qui pourraient travailler mais aujourd'hui il y a une sorte de concept NEWIS - GEOgroupe SA avec lequel on arrive à quelque chose de compétitif et de cohérent. C'est tout un concept qu'on met en place. L'avenir nous dira peut-être qu'on se trompe ou qu'on est en train de se tromper et on aura tout loisir d'aller chercher plus loin mais aujourd'hui on se rend compte que les prestations fournies par GEOgroupe SA sont meilleur marché par rapport à ce qu'on paie maintenant au bureau Nussbaum. L'important est de ne pas perdre de vue l'efficacité du concept.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) est accepté à l'unanimité.

M. D. Rotsch (cc) signale que le CC vous remercie d'avoir accepté ce crédit, qui va permettre de structurer et de rendre efficace l'information territoriale de la commune et aussi pour l'avenir de la commune.

Retour de M. M. Borel. **La majorité repasse à 19.**

S'agissant des points 9 et 10 de l'ordre du jour, M. S. Girardin (ELT), président du CG, après discussion avec l'administration, souhaite préciser l'art. 62 du RGC qui parle du vote sur les rapports du CC : « Si le Conseil communal ou le Conseil général le demande, les rapports d'information sont soumis au vote du Conseil général, qui en prend acte ou non. ». Si on en prend acte, il estime qu'il doit y avoir au moins quelques feed-back de la part du CG au CC. Il n'a pas parlé de *débats* parce qu'il ne s'agit pas de *rapports finaux*, rapports finaux qui seront présentés très certainement dès cet automne. Ici, il veut donner la parole aux représentants des groupe et partis et éventuellement à la commission financière si les personnes le veulent. Il n'y aura donc pas de débats de fond sur ces objets.

9. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle

M. J.-M. Germanier (cc) aimerait également, comme vient de le dire le président, rappeler le caractère évolutif de ce document. Il s'agit d'un rapport d'information. L'information a notamment été donnée hier par *L'Express*, qui a fait une demi page sur la problématique du casino mais cette problématique ne s'arrête pas à la simple implantation d'un casino, bien au contraire, puisque vous le voyez dans le titre, il s'agit aussi d'un réaménagement de la zone de tourisme de Thielle. Ces deux aspects doivent donc être mis en parallèle. C'est un des projets majeurs de la législature, du moins c'est comme ça que le CC le comprend, au même titre que la rue de la Gare, respectivement de la réfection du bâtiment sanitaire du camping.

C'est un projet difficile, vous l'avez certainement compris, puisqu'on parle de trois intervenants. D'une part la commune mais entre nous on arrive relativement facilement à être d'accord et d'autre part deux privés, la société immobilière SI Thine SA, propriétaire de l'hôtel Ibis, et le groupe fribourgeois ESCOR Casinos & Entertainment SA (ESCOR). Il s'agit finalement de mettre l'ensemble de ces trois acteurs d'accord pour qu'au bout du compte on obtienne une adhésion sur un projet qui doit se comprendre dans sa globalité au niveau de son implantation.

Vous trouvez en page 2 du rapport, la délimitation des parcelles concernées, d'une part la 883 et d'autre part la 882, parcelles qui sont quelque part embrigadées entre l'autoroute, la route cantonale et la route des Broillets. La parcelle 883, d'une surface de 3'500 m<sup>2</sup>, appartient à la commune. L'autre parcelle, d'une surface de 15'300 m<sup>2</sup> appartient à SI Thine SA. La nôtre, située au Nord de ce triangle, est classée actuellement en zone d'utilité publique alors que tout le reste est classé en zone de tourisme.

Par rapport à un projet à implanter, il a fallu faire développer quelques scénarios et essayer de convaincre nos partenaires que la meilleure solution est d'implanter un casino au Sud de la parcelle. Vous avez dans vos documents, à la dernière page, une fiche A3 qui explique le plan d'intentions du CC et des deux autres partenaires. Pourquoi au Sud ? Parce qu'on a cherché à minimiser l'impact, que ce soit aux niveaux sonore ou de circulation, par rapport aux habitants qui sont du côté de Thielle. Après, avec la création du giratoire, cela permettra d'arriver à une solution vraiment formidable du point de vue de la gestion du trafic.

Au niveau du calendrier, l'idée est la suivante. On laisse déposer une demande de permis de construire pour le casino par la société ESCOR. Vous, conseillers généraux, serez consultés à deux reprises. La première aux alentours du mois de novembre - décembre de cette année, où il s'agira de prendre une décision par rapport à un échange de terrains, celui de la commune, respectivement celui de la société SI Thine SA, avec un rezonage des parcelles puisqu'on aimerait également créer une parcelle de moyenne densité pour y implanter deux immeubles d'habitation et respectivement permettre à l'hôtel de pouvoir continuer son développement par l'implantation d'une salle de conférences d'une part et d'une troisième étage d'autre part, en mettant un coefficient d'occupation au sol un peu plus important. On a tous les contacts nécessaires avec les services cantonaux. Le Canton s'est efforcé de soutenir l'avancée de notre projet mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres projets dans le canton. On ne peut pas exclure cette hypothèse à ce stade. On n'est pas forcément les seuls mais on n'a jamais lu ou entendu quoi que ce soit pour le moment. Du côté fédéral, il est prévu, d'ici la fin du mois, que soit publié un cahier des charges pour que soit déposé le projet, projet qui sera déposé par le groupe ESCOR à la fin de l'année. D'autres appétits pourraient se manifester dans le canton d'ici là mais au niveau du Canton, nous avons un appui particulier, nécessaire spécialement au niveau de la procédure, qui est relativement longue. Il y a d'un côté une demande de permis de construire pour un bâtiment et de l'autre cette réaffectation de zones où là vous aurez votre mot à dire de façon définitive.

L'attrait de ce projet est qu'on a trois partenaires qui se mettent ensemble pour pouvoir développer leurs propres intérêts et avoir des solutions « gagnants - gagnants », comme on dit de façon moderne de nos jours. L'attrait pour la commune est aussi particulier puisque, avec ce projet, on a signé une lettre d'intentions, l'année passée au mois de mars, d'entrée de cause avec la société ESCOR. On voulait que cette société crache un petit peu au bassinet et participe au développement de la commune en versant un montant minimum de 450'000 francs par année, qui pourra ensuite être affecté, par le biais d'une fondation à créer. Là, vous serez consultés, si tout va bien, une deuxième fois sur cette fondation, qui sera amenée à soutenir le sport, la culture et les loisirs. On a parlé au point 4 de l'ordre du jour du développement de la zone sportive de La Tène et on voit qu'il y a des projets qui deviennent concluants. Actuellement, dans notre budget de fonctionnement, on parle de 23'000 francs par année pour le soutien à la culture et de 23'000 francs par année pour le soutien au sport. Vous voyez qu'avec les montants qui sont articulés, nos sociétés communales s'en trouveront largement servies et cela est un élément porteur.

Pour la commune, il s'agit aussi de pouvoir garder la main sur ce dossier et d'essayer, après l'échange de parcelles, de pouvoir négocier un droit distinct et permanent, un droit de superficie, d'une durée qu'il conviendra encore de déterminer avec les partenaires pour pouvoir rentabiliser cette fameuse zone d'utilité publique qui ne nous est pas très utile telle qu'elle est maintenant mais qui permettrait finalement de pouvoir avoir un retour sur investissement intéressant, moyennant toute une procédure à mettre en place.

Un chapitre qui a aussi préoccupé le CC dès le départ, c'est le chapitre de la dépendance aux jeux et de la prévention. Vous avez dans le rapport une page entière qui y est consacrée. On a des contacts avec une association et on envisage de rencontrer une autre association, neuchâteloise celle-là, parce qu'il nous semble important que le CC soit au fait de la réglementation et soit également sensibilisé à cette problématique même si, il faut en convenir, ce qui se passera à La Tène, pour autant qu'on ait un casino, ne sera pas tellement différent de ce qui se passe ailleurs en Suisse puisqu'il y a une législation fédérale qui chapeaute le tout.

En conclusion, c'est un projet enthousiasmant pour le CC. Un projet qui a été un petit peu une surprise puisque nous avons été démarchés par les gens d'ESCOR et qu'on a dû après se décider rapidement : est-ce qu'on fait ou pas avec ces gens-là ? Finalement, on a signé une exclusivité avec eux et ils ont signé une exclusivité avec nous. On voulait, de cette façon, éviter une sorte de surenchère avec d'autres acteurs qui pourraient peut-être être actifs dans le canton.

La commission fédérale des maisons de jeux a dit qu'il y avait une licence de type B pour le bas du canton. Ce ne sera donc pas à Yverdon, ni à La Chaux-de-Fonds.

Avec ce projet-là et l'atout principal de la gestion des circulations, pour autant qu'on arrive à réaliser ce giratoire, il y a un intérêt triple. Le premier par rapport au casino ou la desserte de la zone, le deuxième par rapport au trafic de chantier lorsqu'on va bouger l'autoroute vers le Nord pour créer les Champs-Montants en bidirectionnelle cela permettra de gérer cette situation de camions sans devoir aller tourner à Gals et retour, et le troisième est le pôle de développement économique qui ne pourra se faire, du point de vue de la gestion des circulations, que grâce à un giratoire pour éviter la saturation des entrées et des sorties selon les études faites à ce sujet.

On a toutes les bonnes chances pour aboutir. On a notamment confié un mandat au bureau d'aménagistes Urbaplan, qui nous permet également de faire en sorte que les intérêts des trois parties soient présentés correctement. Il s'agissait d'avoir un externe quelque part. Et puis nous avons eu un tout petit peu recours aux services d'un homme de loi, en la personne de Me Fritz Stahl, de l'étude Stahl, Péquignot, Lorenz et Calame, à Neuchâtel, qui avait notamment travaillé avec la commune pour le succès connu dans le cadre du Nouveau Marin Centre, et qui a

l'habitude de mener ces procédures qui sont difficiles. Donc, si on arrive au bout, et le CC espère bien arriver au bout de ce projet, on évitera ainsi un certain nombre d'écueils, et cela ne pourra être que bénéfique pour les associations sportives et culturelles de la commune. Cela pourra aussi donner un aura particulier à la commune parce qu'il n'y a qu'une vingtaine de lieux en Suisse où existent des casinos, en sachant en particulier que la problématique de la dépendance aux jeux doit être absolument réglée.

Le CC, une fois ses intentions couchées sur le papier, nous l'avions annoncé lors de la séance du bouclage des comptes 2009, a tenu parole. Le projet est là et nous attendons quand même avec une certaine impatience les prises de position qui vont suivre parce que même si ce n'est que de prendre acte dont il s'agit, nous aimerions savoir, grosso modo, quel est l'opinion particulière à chacun des groupes.

La commission financière ne désire pas s'exprimer sur le sujet.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de ce rapport.

Bien que nous ne devons pas nous prononcer formellement, nous tenions à signifier notre satisfaction et notre pleine adhésion à ce projet de développement dont nous suivons le développement avec beaucoup d'intérêt.

La formule qui nous est proposée, mélangeant habillage des activités, de l'hôtellerie et de l'habitat, est un exemple parfait de développement et d'urbanisme intelligent. Qui plus est au bénéfice de la collectivité publique, puisque le dividende qui sera versé chaque année à notre commune, permettra de développer des projets dans différents domaines, par exemple sportifs ou sociaux.

Nous apportons donc notre soutien à ce concept et nous encourageons pleinement le CC à persévérer dans cette voie.

M. M. Borel (PSLT) signale que le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport pour l'implantation d'un casino et le réaménagement de la zone de tourisme de Thielle. Force est de constater que nous avons reçu un rapport très complet et instructif sur ces sujets.

La majorité d'entre nous reconnaît dans ce projet une formidable opportunité de développement pour notre commune ainsi que la possibilité intéressante de valoriser un terrain communal tombé en désuétude (il pense à la fameuse ZUP), zone difficile à réaffecter utilement.

Nous avons également apprécié que le CC ait à cœur d'aborder tous les sujets notamment ceux, moins positifs, posés par les risques sociaux engendrés par l'addiction aux jeux. Ces aspects sociaux devront cependant être évalués avec beaucoup d'attention tout au long de cette démarche, qui, nous ne le cachons pas non plus, heurte une minorité d'entre nous pour des questions d'éthique tout à fait légitimes, questions liées à la nature même des activités engendrées par un casino. Outre l'addiction aux jeux pouvant engendrer la précarité, ces activités amènent à se poser la question de la société que l'on souhaite développer, des mouvements illégaux d'argent qui peuvent s'y dissimuler et du risque de nuisance sociale qui pourrait s'installer autour d'un casino dans un territoire parfois quelque peu délaissé par la police locale.

Il est donc essentiel de ne pas se laisser aveugler par des gains potentiels importants et de ne pas accepter ce que nous regretterions plus tard. Il faudra également prendre des mesures d'accompagnement nécessaires pour enrayer les risques mentionnés plus haut mais il faudra surtout trouver un équilibre judicieux en regard de ce même apport financier qui pourra aussi, et c'est ce que nous espérons, apporter de positif à l'ensemble de la population laténienne par

l'intermédiaire de la fondation à créer.

M. J. Wunderlin (ELT) signale que l'Entente de La Tène s'est aussi penchée sur ce rapport d'implantation d'un casino lors de sa séance de préparation lundi passé.

Nous aimerions aussi remercier les auteurs de ce rapport très complet et allons suivre de très près les évolutions de ce projet pour la culture.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, répète qu'il n'y aura pas de débat en particulier à cette heure. Il s'agit d'une prise de position pour savoir sous quel vent va tourner la roue du million. Il met donc au vote la prise d'acte du rapport d'information du CC au CG.

Le Conseil général prend acte du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle à l'unanimité moins deux voix.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que le CC était curieux de voir la réaction de votre Autorité. Il est en effet important d'échanger parce que nous sommes parfaitement conscients que c'est un sujet hautement sensible et un sujet qui peut venir relativement rapidement du côté de l'émotionnel. Cela a été intéressant et on se réjouit de lire dans le PV les interventions des différents groupe et partis. Merci !

#### 10. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la dénomination des salles de l'Espace Perrier

M. D. Rotsch (cc), en remplacement de M. Roland Walther, est en charge de faire rapidement une introduction concernant ce rapport.

Cette demande émanait à l'époque du CG de Marin-Epagnier, en pleine transition de fusion de nouvelles communes.

Il a paru opportun au CC de proposer maintenant ce changement de nom de salles. Vous aurez remarqué que la logique et la systématique repose sur les faits suivants. Au rez-de-chaussée, garder quelque part un esprit aquatique et au 1<sup>er</sup> étage en empruntant le nom des différentes localités de la nouvelle commune.

Vous trouverez également dans le rapport tout ce qui se rapporte au coût financier de cette modification.

La commission financière ne désire pas s'exprimer sur le sujet.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale que dans sa séance du 14 courant, le groupe socialiste a examiné avec une attention soutenue la proposition de l'Exécutif concernant la nouvelle dénomination des salles de l'Espace Perrier.

Une unanimité n'a pas pu être obtenue quant à ces changements, d'aucuns les trouvant sympathiques alors que d'autres aimeraient conserver le statu quo, trouvant qu'on ne change pas des noms donnés et que l'on devrait réserver les noms de nos amis de Thielle-Wavre à une éventuelle construction future.

Cependant, en cas d'acceptation de ce changement, le groupe socialiste demande le maintien du nom de « Cité-Martini » qui a disparu suite à une légèreté coupable du CC, dans la nouvelle dénomination. Ce nom doit absolument être conservé. Ce serait un crime de lèse-majesté de le

perdre et qu'il ne figure pas dans le plus grand lieu public de la commune.

En effet, pour les gens de Marin, la Cité-Martini revêt une importance particulière. Construite en 1902 par Friedrich Von Martini pour les ouvriers de la plus grande usine de construction de voitures de notre pays, cette cité a un ensemble architectural original et fait partie intégrante du patrimoine communal.

Dans son rapport, au point 3, le CC propose de rebaptiser les salles du rez-de-chaussée de noms rappelant les ports et les plages. Il signale toutefois en passant que « Le Fanel » n'est ni un port, ni une plage, ou peut-être pour le bain des oiseaux vu qu'il s'agit d'une réserve ornithologique située aux confins Sud-Est de la commune entre les canaux de la Thielle et la Broye. Cependant, nous respectons ce nom mondialement connu.

Dès lors, il y a une salle qui se trouve seule, en sous-sol, que les enseignants emploient beaucoup avec leur classe pour des conférences ou des leçons particulières. C'est « Le Chalvaire », la plus grande salle de l'Espace Perrier après celle des « Bourguignonnes » qui deviendra « La Tène » dans la nouvelle dénomination.

Bien que « Le Chalvaire » soit un ancien port communal situé à la limite avec la propriété de Préfargier, nous proposons à votre Autorité que nous débaptisons la salle « Le Chalvaire » et que nous l'appelions salle « Cité-Martini ».

M. R. Bischof (PLRT) signale que lors de sa séance de préparation de mardi dernier, le parti libéral-radical a pris connaissance de ce point de l'ordre du jour.

Le parti a pris note que le CC de Marin salue symboliquement la bienvenue à la population de Thielle-Wavre dans cette modification des noms des salles de l'Espace Perrier.

Les membres qui participaient à cette séance ont approuvé à l'unanimité ces propositions.

Mme J. Mallet (ELT) signale que l'Entente a pris connaissance de ce rapport et se réjouit de la proposition du CC.

Quant aux nouvelles dénominations de ce symbole de fusion, espérons que les utilisateurs n'auront pas besoin d'un GPS pour se rendre dans les différents lieux de l'Espace Perrier.

Merci également à l'administration pour son travail de mise en place.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, met au vote la prise d'acte de ce rapport d'information du CC au CG.

Le Conseil général prend acte du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la dénomination des salles de l'Espace Perrier, à une quasi unanimité.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale au président qu'il n'a pas très bien suivi sa façon de voir l'ordre des choses. Il ne dit pas qu'il a déposé une sorte d'amendement car cela ne va pas dans la nouvelle façon de voir les choses de l'Exécutif, mais ce n'est plus possible de travailler normalement.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande à M. Remo Siliprandi s'il désirait avoir une réponse à sa question. Avez-vous porté une question à l'ordre du jour ?

M. R. Siliprandi (PSLT) répond que c'est le sujet de cette discussion.

M. D. Rotsch (cc) précise qu'il ne s'agit que d'un rapport d'information, vous l'avez dit et il y a eu prise d'acte. Le CC a également pris acte du désir émis. En discussion rapide entre nous, nous vous proposons quand même de refaire voter car cela donnera peut-être un signal au CC.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, repasse donc au vote et demande que celles et ceux qui acceptent la prise d'acte lèvent la main.

M. D. Rotsch (cc) signale que la proposition est également le changement de nom pour la « Cité-Martini ».

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il n'y a pas d'amendement et que c'est un rapport d'information. Le CC reviendra avec un rapport final où il prendra en considération la parole des groupes et, à ce moment-là effectivement, il y aura lieu de faire des amendements ou pas. Le débat est clos et la votation toujours à faire.

Le Conseil général prend acte du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la dénomination des salles de l'Espace Perrier par 25 voix contre 10.

#### 11. Motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative au cheminement entre les hameaux de Thielle et Wavre

M. N. Krügel (PLRT) demande : quoi de plus précieux que nos enfants ?

Le groupe libéral-radical doute trouver une seule voix dans notre Assemblée qui ne se préoccupe pas sincèrement de leur sécurité et de leur avenir. Notre groupe est par contre convaincu de trouver au sein de ce Conseil quelques calculateurs qui pour des motifs politiques ou des jalousies passagères se feront un plaisir de refuser la motion du groupe PLRT unanime. Nous sommes tout autant certains de trouver quelques esprits bien pensants convaincus qu'un rapport à venir d'une commission permettra de démarrer dès le lendemain de son adoption des travaux de sécurisation, le point 4 de l'ordre du jour le démontre une fois de plus.

C'est à eux que nous nous adressons aujourd'hui, pour leur rappeler que les faits sont têtus. Le cheminement entre les hameaux de Thielle et de Wavre n'offre ni trottoir ni piste cyclable. Doté d'un angle mort redoutable, il expose ses utilisateurs à des risques importants les poussant à recourir à un véhicule automobile ou pour les plus courageux à emprunter un parcours à travers champs peu amène. Une vision locale convaincra tout un chacun.

Aux yeux du groupe libéral-radical, cette situation factuelle devrait être traitée prioritairement et ce, quels que soient les travaux et réflexions de commission en cours.

Nous invitons donc tout un chacun ce soir à mettre de côté ses intérêts partisans et ses calculs de salle des pas perdus. La vie et l'intégrité de nos têtes blondes méritent mieux que des jeux d'influence ou de la naïveté et devraient faire l'objet d'un traitement prioritaire de notre Exécutif. Un traitement souligné par l'acceptation de la motion déposée par le groupe libéral-radical.

M. M. Luthi (cc) signale que la commission de circulation, cela a été dit dans la motion, planche notamment sur ce problème de sécurité. Ce n'est pas le seul sur le territoire communal. C'en est un, important, mais il y en a d'autres. C'est quelque chose qui est absolument d'actualité.

Il ne dit pas que la motion ne sert à rien mais c'est une problématique qui est étudiée sur nos tables. On va certainement y apporter une solution. Elle ne sera pas facile à cet endroit-là car il n'y a pas beaucoup de dégagement pour créer de la sécurité si ce n'est sur la route elle-même.

On va donc voir ce que l'on peut faire.

Pour le CC, la motion n'est pas utile puisque, comme dit, le problème est connu et déjà entre les mains de la commission de circulation.

Pour l'audition de la commission de circulation, M. S. Girardin (ELT), président du CG, précise qu'on a le même problème que tout à l'heure avec la commission des TPSI. Le rapporteur est absent ce soir, de même que l'assesseur et le secrétaire. Etant le président de la commission de circulation, il se voit mal rapporter ce soir et laisse la parole à l'administrateur pour lire la position de cette commission.

M. Y. Boillod (administrateur communal) s'exprime en ces termes :

« Position de la commission de circulation relative à la motion PLR.

Lors de sa séance du 18 mai 2010, la commission de circulation a pris note de la teneur de la motion du PLRT.

La commission n'est pas du tout favorable à cette motion.

Comme vous le savez, elle se montre particulièrement active dans le domaine de l'élaboration d'un rapport circonstancié qui sera déposé à l'intention du CG cet automne.

Cette motion intervient au milieu des travaux de propositions, de modifications, de planification de trafic et de circulation dans notre commune.

En effet, la commission de circulation s'est déjà déplacée de visu pour constater les éventuelles améliorations et les difficultés à l'endroit même du sujet des motionnaires ; il s'agit aussi pour la commission de circulation d'un sujet prioritaire.

Dans sa dernière séance et au vu de ce qui précède, la commission considère qu'elle ne peut donner son aval à une telle motion. ».

Mme M. Dubois Passaplan (ELT) signale que le groupe de l'Entente a pris connaissance de la motion déposée par le groupe libéral-radical concernant le cheminement piétonnier entre Thielle et Wavre et a décidé de ne pas entrer en matière.

Ne niant pas l'urgence ni l'importance du problème mais dans le but de ne pas entraver la tâche de la commission de circulation en charge d'étudier la question, le groupe de l'Entente attendra les conclusions de son rapport avant de prendre position.

Mme N. Fellrath (PSLT) trouve que le président du groupe PLR a raison de parler d'intérêts partisans.

Effectivement, le groupe socialiste a été un peu chatouillé, un peu gêné, par cette façon de faire, par cette procédure. Nous aurions préféré attendre les conclusions de la commission de circulation avant de nous prononcer. On s'est posé la question de savoir si c'était une nouvelle façon de faire, si c'était justement électoraliste, si c'était placer les intérêts du parti avant les intérêts de la commune. Nous étions partagés et nous avons dès lors décidé de refuser cette motion, plus pour la forme que pour le fond parce que notre parti est convaincu de la nécessité de faire quelque chose, assez rapidement, pour la circulation et pour sécuriser ce chemin.

En ayant discuté avec vous tout à l'heure, elle a compris l'intérêt. Il s'agit plus de « bouster » un peu plus les travaux et aussi le conseiller communal en charge de cette tâche.

Elle propose donc la liberté de vote.

M. N. Krügel (PLRT) pense qu'il ne faut pas ici confondre tout ce qui est possible d'obtenir d'une commission. Une commission produit un rapport, beaucoup de papiers et amène des idées mais ça ne fait en tout cas pas avancer les choses immédiatement. C'est ça qui nous préoccupe dans la situation relevée aujourd'hui. Nous souhaitons que les actions démarrent, quand bien même une commission est en train de s'y pencher car elle arrivera aussi avec d'autres propositions. Il pense néanmoins qu'il est urgent de ne pas attendre dans ces questions de sécurité enfantine sur un chemin aussi particulier que celui-ci. Ce serait dommage d'attendre du papier pour faire quoi que ce soit d'autre.

M. M. Borel (PSLT) croit qu'on peut déjà rassurer le PLR dans son intention. Nous venons de voter un règlement d'établissement et de discipline pour les écoles enfantine et primaire, qui charge déjà, dans son article 14, l'autorité scolaire communale - donc le CC - de veiller à la sécurisation des chemins des écoliers. Le CC est donc déjà chargé de cette mission.

La parole n'étant plus demandée, la motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative au cheminement entre les hameaux de Thielle et Wavre obtient 15 voix pour et 15 voix contre.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il lui appartient de trancher. Etant président de la commission de circulation et ne faisant pas que du papier, il va faire basculer cette motion pour l'instant dans l'oubli.

La motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative au cheminement entre les hameaux de Thielle et Wavre est donc rejetée.

## 12. Autres interpellations et questions

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale trois questions, dont vous avez reçue copie.

M. J. de Almeida (ELT), concernant la place du village, aimerait savoir s'il a été prévu prochainement d'effectuer une rénovation des piliers de soutien de toiture de la place du village, ayant constaté de plus en plus de déprédations (tags, etc., etc.). Il serait judicieux de faire au plus vite un nettoyage et une couche de protection afin de maintenir cette place en bon état.

M. D. Rotsch (cc), en remplacement de M. Roland Walther, signale que nous en avons discuté au sein du CC. Ce bâtiment mérite bien sûr d'être entretenu mais comme beaucoup d'autres éléments dans la commune, il fait partie du programme d'entretien, de manière générale. Le CC remercie de l'avoir rendu attentif à cette problématique, qui fait justement partie de ce programme d'entretien. Il ne peut cependant pas dire quand ces travaux se feront étant donné qu'il y a tout un montage financier à mettre en place. Cette problématique fera partie des réflexions pour les différents éléments à entretenir mais il ne peut pas dire si elle fait déjà partie des éléments qui sont prochainement à entretenir.

M. R. Siliprandi (PSLT) demande : pourquoi a-t-il posé cette question ? Parce que l'occasion lui en est donnée par le CC et sa proposition de modification des noms des salles de l'Espace Perrier.

En effet, nous avons à Marin beaucoup d'élèves venant de l'extérieur, voire de parents d'élèves lors de séances de parents. Donc, il serait utile aussi de dénommer nos collèges.

Mais surtout parce qu'il lui horripile qu'on parle du « Collège Billeter ».

En effet, qu'ont fait les architectes de l'époque Béate et Maurice Billeter pour que l'on leur offre un collège comme monument ?

Ne pensez-vous pas que ces architectes ont été largement payés pour leur travail et qu'il serait temps de ne plus en parler ?

Nos trois autres collèges, « Vieux Collège », « Collège des Tertres », « CSUM », sont dénommés intelligemment alors que le collège en question a été construit sur l'emplacement de la maison du peintre Bachelin. Il serait donc temps qu'on l'appelle « Collège Bachelin » et non plus « collège Billeter ».

En ce qui concerne la place de parc Perrier, il est aussi temps de l'appeler comme telle car beaucoup de monde fréquente l'Espace Perrier.

En effet, il a même entendu à l'extérieur parler de la « Place Paroz » suite à une votation qu'il a narrée dans le BCDN du vendredi 28 mai.

Il n'a rien contre son ami Pierre Paroz, toujours fidèle au fond de la salle et qu'il salue, merci Pierre, mais il faut remettre les choses à leur place et les appeler par leur nom, donc officiellement « Parking de l'Espace Perrier ». Merci de l'avoir écouté ou peut-être entendu.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que le CC ne souhaite pas donner de réponse maintenant. Réponse sera donc donnée au plus tard au prochain CG.

M. F. Boss (PSLT) signale, vu l'intransigeance de notre nouveau règlement général nous obligeant à annoncer des jours à l'avance toute proposition, motion, interpellation et même question, il est extrêmement satisfait de pouvoir quand même s'adresser au CC par la question suivante, puisque même dans les *divers* du CG, on ne permet aucune intrusion dans les affaires de la commune, si ce n'est d'annoncer les lotos, les apéros et les soupers fondue. Voici donc la question posée au CC.

En parallèle avec le rapport de votre Autorité concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour la mise partielle en séparatif d'une partie du quartier du Closel, des Peupliers, du Pastouret et des Essertons, il demande avec insistance d'étudier la possibilité de résoudre les causes néfastes produites par la lignée de 40 peupliers sis sur le domaine de Préfargier, bordant le chemin du Chenevier. Les dégâts provoqués par les racines à la route et aux conduites souterraines ne sont plus admissibles. Il prie avec insistance votre Autorité de s'approcher des services de l'Etat, propriétaires des arbres, pour en obtenir l'abattage et l'enlèvement des souches qui pourraient continuer de former des racines.

Il vous remercie de prendre en considération sa demande et d'y apporter une solution mettant à l'abri les finances de la commune et du syndicat de la Châtellenie.

M. D. Rotsch (cc) répond qu'il s'agit d'une question d'actualité. Cette question préoccupait déjà la commune de Marin-Epagnier à l'époque. Nous avons un dossier relativement épais qui relate les relations que la commune de Marin-Epagnier a entretenues avec la fondation de Préfargier, à l'époque, s'agissant de cette problématique. Aujourd'hui, il est évident que cette problématique doit être reprise. Le CC y voit quelque part une négociation, une discussion quadripartite (quatre partenaires), la commune, le syndicat intercommunal, la fondation de Préfargier et maintenant aussi le CNP (centre neuchâtelois de psychiatrie) qui a également son mot à dire dans cette problématique. Une première discussion a déjà eu lieu avec la direction du CNP qui a conclu à un certain nombre d'éléments qui nous permettront d'aller de l'avant dans cette discussion. Il est évident que des solutions doivent être trouvées. Le dépositaire de la question l'a dit clairement, les dégâts sont relativement importants sur la route et dans les canalisations, vous l'avez vu dans la présentation de tout à l'heure. Il relève la sagesse de votre Autorité de ne pas avoir lié le

projet d'investissement s'agissant du secteur du Chenevier et de ne pas y avoir posé la condition d'abattre ces arbres au risque de ne pas investir. Vous avez bien compris la différence entre l'avancement des négociations et le projet. Les discussions risquent peut-être d'être longues mais on arrivera à trouver des solutions. L'impact primaire de ces arbres par rapport à leur utilité est maintenant complètement différent puisqu'il servait d'écran, à l'époque, à la construction des immeubles de la caisse de pensions Migros. De l'eau a maintenant coulé sous les ponts et dans les canalisations. Les esprits sont aussi différemment disposés.

Cette question va donc être prise à bras le corps pour qu'on arrive à des solutions.

### 13. Autres motions et propositions

Aucune.

### 14. Lettres et pétitions

Aucune.

### 15. a) Communications du Conseil communal

M. M. Muster (cc) informe le CG, vu l'affluence de nouveaux élèves de l'âge de 4 ans dans notre commune, que nous avons été contraints d'ouvrir une classe d'école enfantine supplémentaire sur le site de Marin (de 4, nous passons à 5). Pour conduire cette classe, le CC a tout récemment engagé Mme Leatycia Dessibourg comme maîtresse d'école enfantine. Madame Dessibourg assure actuellement un remplacement dans le cadre de l'école de La Tène sur le site de Marin, en 4<sup>e</sup> année primaire. Elle dispose d'un diplôme qui lui permet d'enseigner depuis la 1<sup>ère</sup> enfantine jusqu'à la 6<sup>e</sup> primaire.

M. M. Luthi (cc) informe le CG, puisqu'on a beaucoup parlé de sécurité sur le chemin de l'école tout à l'heure, à juste titre d'ailleurs, qu'il y a un autre trajet qui préoccupe la commission de circulation et le CC, c'est le trajet entre Wavre et les écoles de Marin, autrement dit le bout de piste cyclable entre Wavre et Marin. Ce bout de piste cyclable aboutit dans les giratoires, ce qui n'est pas satisfaisant et cela ne le sera plus du tout. Dans cette optique, il aimerait apporter une information à la commission de circulation, mais qui est également valable pour vous. L'OFROU nous a écrit et est prêt à discuter avec la commune sur le projet d'une passerelle par-dessus l'autoroute. C'est une bonne nouvelle parce que, si on peut concrétiser ce projet, on aura résolu un dangereux passage au niveau de la commune pour les écoliers de Wavre et pour les cyclistes en général.

M. M. Luthi (cc) informe le CG que nous avons été interpellés à maintes reprises concernant les problèmes de chiens du côté de La Ramée mais il y en a à peu près partout dans la commune. Il est vrai que La Ramée est un endroit propice pour laisser gambader ses chiens alors que c'est en principe interdit. Il précise que ce problème va être réglementé (pas forcément réglé parce que c'est difficile) au travers du règlement de police qui est actuellement en cours de finition. Entre-temps, la police a été priée d'intensifier et d'augmenter ses tournées du côté de La Ramée. Le garde faune a aussi été interpellé à ce sujet. Pour information complémentaire, on a rencontré la police pas plus tard qu'hier et elle s'intéresse particulièrement à La Ramée ces derniers temps par rapport à des attroupements qui créent des désagréments non seulement

sur le territoire de la commune mais aussi sur les territoires de l'Entre-deux-Lacs. Il devrait donc y avoir des patrouilles supplémentaires du côté de La Ramée.

M. M. Luthi (cc) signale qu'en fin de séance, le CC aimerait vite rencontrer les présidents de groupes pour fixer une séance en rapport avec le référendum.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale la démission d'Anne-Marie Mouthon de la commission des naturalisations et des agrégations. Il cite :

« Messieurs les conseillers communaux,

Je pense que le moment est venu, pour moi, de donner ma démission de la commission de naturalisation.

Il y a actuellement assez de jeunes pour assurer la relève, et je trouve normal de laisser la place aux jeunes !

C'est avec grand plaisir que j'ai travaillé au sein de cette commission. Mes vœux les meilleurs accompagnent mon successeur !

Avec mes sentiments respectueux. ».

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale une information reçue du parti socialiste de La Tène, où le nouveau comité a été élu lors de sa dernière assemblée, à savoir :

Présidente (section et groupe CG) : Sylvie Fassbind-Ducommun

Caissier : Jean-Pierre Buri

Secrétaire : Lionel Jourdan

Membres assesseurs : Michel Muster, Daniel Rotsch et Jean-Jacques Masson

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que la période étant relativement longue jusqu'au 30 septembre prochain, et qu'il y a trois événements absolument majeurs auxquels vous êtes évidemment conviés à participer, à savoir la Fête scolaire, fin juin, la Fête nationale, le 31 juillet, et fin août La Tène Festival où il demande à la population de participer, que ce soit en tant que bénévole ou autres. Il y a vraiment une grande organisation qui s'est faite derrière tout ce festival, qui s'annonce grandiose.

16. Divers

M. L. Siliprandi (PLRT) demande 3 minutes de suspension de séance. Il aimerait que tout le PLRT vienne à lui.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, souhaite aller plus en avant et demande à M. Laurent Siliprandi de revenir plus tard avec sa demande.

M. D. Jolidon (ELT) profite du petit moment « pain-fromage » pour demander de l'aide pour la Fête nationale qui se déroulera le 31 juillet. Il a encore 23 tranches à remplir, plutôt en fin de soirée. Il n'a pas vu beaucoup de personnes des partis politiques qui se soient inscrits cette année mais c'est quand même une fête politique. S'il y a des gens qui veulent s'inscrire, il

manque aussi du monde le dimanche matin pour démonter (6 à 10 tranches). Si vous n'arrivez pas à venir, délégez ! C'est un bon exercice d'apprendre à déléguer... Le plan, donné aux présidents de partis, figure sur le site de la commune de La Tène. Vous pouvez lui envoyer un e-mail et il prendra note puis corrigera sur le site de la commune.

M. M. Binggeli (PSLT) aimerait revenir sur le point 10 de l'ordre du jour concernant le nom des salles. Il n'a pas trouvé sur le site de la commune (à une époque, quand on faisait une réservation de salle, on pouvait cliquer sur un plan et on avait le nom des salles qui apparaissait et on savait quand on réservait une salle quelle salle c'était) ce plan (ou il n'a pas bien cherché ou encore il n'y est plus). Il pense qu'il serait bien qu'avec les nouveaux noms d'avoir ce plan PDF, comme cela quand on doit choisir une salle, on sait sa surface et à quel endroit elle se situe.

M. M. Binggeli (PSLT) informe aussi, après l'annonce de la Fête nationale et de La Tène Festival, qu'il y aura le festival choral international à Neuchâtel et ici, à Marin, nous allons recevoir (l'Animatène) deux chorales (*Ganymède*, chorale de 30 hommes qui viennent de Montréal et *Dramma per musica*, qui vient de Pologne, chorale mixte de 40 chanteurs). On espère donc vous voir nombreux ici à l'Espace Perrier, le 7 juillet à 20 h 00.

M. M. Muster (cc) se permet de reprendre l'information donnée tout à l'heure en rappelant à l'assemblée la Fête scolaire. Il tient à préciser que cette dernière se déroule sur deux week-ends. Pourquoi deux week-ends ? Parce que nous avons deux sites et que pour des raisons d'infrastructure et compréhensibles, nous ne pouvions pas faire deux fêtes scolaires le même jour, notamment par rapport aux frigos ou aux matériels mis à disposition par le service de voirie.

Ce samedi, rejoignez l'école de Wavre qui fête sa kermesse annuelle. C'est toujours très sympathique ; les élèves font un spectacle en plein air, à la bonne franquette, dès 17 h 30.

Les vendredi et samedi suivants (25 et 26), nous aurons la Fête scolaire qui se déroulera ici sur le site de Marin avec un spectacle qui se déroulera traditionnellement dans cette salle.

Le samedi matin 26, un cortège, comme l'an dernier pour la première fois pour la commune de La Tène, réunira tous les enfants de la commune depuis le Bidibul jusqu'à la 5<sup>e</sup> année primaire, tous sites confondus.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres divers, M. S. Girardin (ELT), président du CG, suspend la séance pour deux minutes.

\* \* \* \* \*

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que, suite à la démission d'Anne-Marie Mouthon, qui voulait céder sa place à la jeunesse, nous en avons pris acte et nous annonçons qu'en remplacement à la commission des naturalisations et des agrégations, nous proposerons M. Pierre Paroz, ici présent, pour la remplacer et l'en remercions par avance.

Autre chose, M. L. Siliprandi (PLRT) signale que c'est un tout petit peu confus ce soir puisqu'on a utilisé les questions pour une des premières fois dans ce Conseil, que c'est un tout petit peu nouveau et qu'on n'en est pas tous très familier. On ne sait pas toujours comment trop réagir, alors on va essayer d'agir le mieux possible. Notre président a dit ce soir, par rapport à la proposition faite par l'autre Siliprandi de garder le nom de la « Cité-Martini », que le CC reviendrait avec un rapport final. Et bien pas du tout puisque c'est de sa compétence financière.

On était donc avertis de cette proposition de remplacement et le CC a tout loisir pour procéder à ce remplacement sans nous en faire part une nouvelle fois. Puisqu'il n'y aura plus de votation sur le sujet, il nous paraissait opportun de prendre la parole maintenant. A la majorité, le groupe s'est prononcé pour ce changement de nom. Nous voulions dire ici, à l'intention du CC, pour qu'il puisse prendre une décision en toute connaissance de cause, que le groupe PLRT appuie la proposition de M. Remo Siliprandi concernant la conservation du nom de « Cité-Martini » en lieu et place du « Chalvaire » au sous-sol, ce qui nous paraît totalement cohérent puisqu'on aurait au sous-sol un lieu-dit qui est historiquement connu (la Cité-Martini), au rez-de-chaussée les lieux lacustres et au 1<sup>er</sup> étage les lieux de localités. N'ayant pas d'autre moyen légal de le faire, à l'attention du CC, on vous donne l'appui du PLRT à cette proposition.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que le rapport d'information a été voté par l'Assemblée presque unanime et, malheureusement, il constate qu'en parcourant presque tous les jours ce RGC, il y découvre encore des lacunes dont font partie les débats. On avait coutume d'apporter dans les *divers* un certain nombre de points qui étaient débattus de façon « à brûle-pourpoint » et où souvent on trouvait des solutions de manière rapide. Maintenant, il est obligé de suivre la procédure. Il pense qu'il aurait effectivement fallu déposer une motion à cet effet avant pour qu'elle arrive dans les délais... Un homme averti en vaut deux, qu'il en soit averti pour la prochaine fois.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, clôt la séance à 22 h 27 et souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances et un été formidable.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

S. Girardin

N. Fellrath